

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 mars 2019

N° 2019 - 03

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil dix-dix-neuf, le 07 mars à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	8	
Votants :	10	
Nombre de voix :	15	
Date de la convocation :	28 février 2019	

Présents : MME. BAREGES, MM. BERTELLI, BOURDONCLE, DEPRINCE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE (pouvoir de M. REGAMBERT), RESONGLES (pouvoir de M. TOURREL) et WEILL.

Absents excusés : MM. ALAZARD, BONSSANG, MOLLE, SAZY et VALETTE.

Assistait à la séance : M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2018 – Budget Principal

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2017 s'élevant à 1 279 335.75 € (hors prise en compte de restes à réaliser de cette section en dépenses et recettes),
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes de la dite section s'élève à 374 277.98 €.

Le Président propose :

- d'affecter la somme de 374 277.98 € au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit 905 057.77 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 374 277.98 € au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit 905 057.77 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Fait et délibéré le 07 mars 2019

Le Président,
Michel WEILL

